

Droits et devoirs

# Succession : quels sont les droits des enfants ?

Josiane MBANG NGUEMA  
Libreville/Gabon

*Après avoir passé au peigne fin les réalités des régimes matrimoniaux que sont la monogamie et la polygamie, nous abordons cette semaine les droits successoraux des enfants. Dans cette première partie, il est question d'informer sur les dispositions de la loi sur ceux qui sont appelés à hériter, afin qu'aucun enfant ne soit plus lésé ou victime de spoliation de la part de la famille ou de l'épouse du défunt.*

LES enfants, nos continuateurs, sont souvent, d'une part, victimes d'une spoliation qui les plonge dans l'indigence et, d'autre part, confrontés à une multitude de successibles. Le fait pour les père et mère, ainsi que les frères et sœurs du défunt d'apprendre qu'ils font partie des héritiers, les

amène à commettre des exactions sur la veuve et l'orphelin, à user de violence à leur égard, en dépit de leur peine. Or, selon l'article 696 du Code civil gabonais, les frères et sœurs du défunt sont exclus de la succession en présence des enfants. Ce qui veut dire, en des termes très simples que le fait que le défunt ait laissé des enfants ne leur donne aucun droit dans le partage des biens.

En effet, la succession se définit comme la transmission légale des biens et obligations d'une personne décédée à ses héritiers. La succession peut être réglée par la loi ou par le testament. La loi accorde une égalité de conditions juridiques à tous les enfants en matière de succession. A cet effet, l'article 687 du Code civil (CC) stipule que les descendants du défunt, sous réserve des dispositions des articles 436 et 437 du présent code, sont appelés, sans distinction, à

la succession de leur auteur. En d'autres termes, tous les enfants ont les mêmes droits, malgré quelques exceptions. Les enfants ci-après sont appelés, sans distinction, à la succession de leur auteur, donc leur père :

**LES ENFANTS LÉGITIMES**• Ce sont les enfants conçus ou nés pendant le mariage de ses parents. Leur légitimité est fondée sur le mariage et ils évoluent dans le cadre d'une famille responsable. A cet effet, l'article 391 du Code civil précise que l'enfant conçu ou né pendant le mariage de ses auteurs est légitime. Il a pour père le mari de sa mère, même si le nom de ce dernier n'est pas indiqué dans l'acte de naissance, et quelle que soit la manière dont la filiation maternelle est établie.

**LES ENFANTS LÉGITIMES PAR LE MARIAGE**• L'article 438 du Code civil souligne que tous les enfants

nés hors mariage, même adultérins ou incestueux, sont légitimés par le mariage subséquent de leurs père et mère, lorsque leur filiation a été légalement établie avant le mariage ou lorsque leur père et mère les reconnaissent au moment de la célébration du mariage. Dans ce cas, l'officier d'état civil, qui procède à la célébration du mariage, constate la reconnaissance dans un acte séparé.

**LES ENFANTS NATURELS**• Les enfants naturels sont les enfants dont les parents n'étaient pas mariés au moment de leur conception. La filiation maternelle d'un enfant naturel se prouve par l'acte de naissance ou par la reconnaissance faite par la mère selon l'article 415 du Code civil. Tandis que la filiation paternelle d'un enfant naturel se prouve par la reconnaissance faite par le père selon l'article 416 du Code civil. La reconnais-

sance est irrévocable ( Art.419 du Code civil), et produit effet à compter de la conception (Art. 420 du Code civil).

**LES ENFANTS ADULTÉRINS**• Un enfant est adultérin lorsque l'un de ses parents est lié par un mariage à une autre personne au moment de sa conception. Il est issu d'une relation extraconjugale. Selon l'article 422 du Code civil, la reconnaissance faite pendant le mariage par le mari d'un enfant qu'il a eu d'une femme autre que son épouse est valable. Mais cet enfant ne peut être reçu et élevé au foyer conjugal qu'avec l'accord du conjoint de la reconnaissance ( il faut le consentement de l'époux ou de l'épouse). Sur la base des dispositions de l'article 423 du Code civil, l'enfant naturel reconnu conformément à l'article 422 a, dans la succession de son auteur, les mêmes droits que l'enfant légitime.

**LES ENFANTS ADOPTÉS**• Selon l'article 449 du Code civil, l'adoption est une institution civile qui permet de créer artificiellement un lien de filiation entre un individu appelé adoptant (père ou mère) et un autre individu appelé adopté (enfant). En cas d'adoption plénière, la loi en son article 468 du Code civil souligne que l'adopté a, dans la famille de l'adoptant, les mêmes droits et obligations qu'un enfant légitime. Il y a adoption plénière, lorsqu'une rupture totale est faite entre l'enfant et sa famille naturelle. S'agissant de l'adoption simple, l'article 477 du Code civil indique que l'adopté et ses seuls descendants (enfants) légitimes ont, dans la famille de l'adoptant, les droits successoraux d'un enfant légitime, sans acquérir cependant la qualité de réservataire vis-à-vis des ascendants (parents) de l'adoptant.

Mode

# Culottes rembourrées : ce qu'en pensent les hommes ?

L.R.A.  
Libreville/Gabon

*Un petit accessoire de beauté féminine, la culotte rembourrée, inonde actuellement les rues de nos grands centres urbains. C'est qu'elle permet aux femmes de donner du volume à leur postérieur. Les hommes sont-ils indifférents au phénomène ? Réponse.*

UNE femme qui se fait belle, c'est en partie pour elle-même, mais beaucoup plus pour plaire à l'homme de sa vie ou aux hommes tout court. Et, très souvent, ils ne sont pas indifférents à ces attentions particulières que les dames apportent à leur physique, pour capter leur attention.

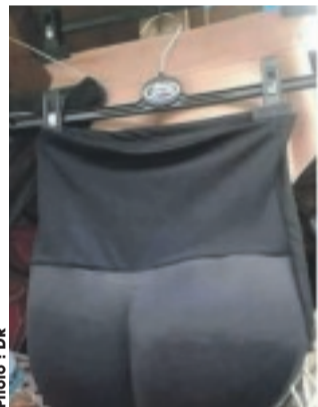


Photo : DR

Les hommes ne semblent pas adhérer aux effets trompe-l'œil de la petite culotte rembourrée.



Photo : LUM

Ce petit accessoire de beauté féminine semble boudé par les hommes.



Même s'il y en a qui se aime "Bio", selon une expression empruntée à l'alimentation, qui nomme ainsi tout ce qui est cultivé sans engrais chimiques, et qui voudrait que les mâles apprécient les femmes naturelles.

D'un autre côté, il y en a qui ne sont pas contre quelques accessoires en plus pour "pimenter" le jeu de la séduction. Et c'est justement pour ce petit plus que certaines femmes feront recours aux culottes rembourrées, pour un petit effet volume plus. Et, l'on n'évoquerait pas la question si cette petite culotte équipée d'une bourrage en éponge pour renforcer le volume des fesses, ne se vendait pas comme des petits pains au marché de Mont-Bouët. Preuve, si besoin était, de son succès auprès de la gent féminine. Ce qui, il faut le préciser, est bien surprenant si l'on se rappelle que la femme noire est plutôt bien gâtée côté "malle-arrière". A ce niveau des artifices, l'on a donc voulu savoir si les hommes étaient les demandeurs de ces derrières impressionnants. Autrement dit, comment les hommes accueillent-ils cet énième outil d'aide à la séduction féminine ?

**SUCCÈS**• Il semble qu'ils n'adhèrent pas tous. Cer-

tains sont même très virulents sur la question. « Tromperie sur la marchandise », n'hésitent pas à tancer les uns. « Elle me manque beaucoup, l'image de la femme simple et naturelle, fière de ce que la nature lui a donné et que j'ai eu l'honneur de côtoyer naguère. Maintenant que nous sommes dans l'ère du faux, on ne sait plus, et c'est logique, où est le vrai », regrettent d'autres. « Entre l'inné et l'acquis, je préfère mille fois l'inné », tranche un autre. « Je n'accepterai jamais de sortir avec une fille dont les formes vsont différentes entre le nu et l'habillé », soutient encore l'un d'eux. « Désormais, tout est faux chez la plupart des femmes : faux cheveux, faux sourcils, faux cils, faux yeux, faux ongles, faux teint de peau, faux seins. Comble de l'ironie ou logique de l'histoire : elles tombent sur de "faux" hommes », argue sans ménagement un autre.

Certains, pas nombreux, il faut l'avouer, semblent compréhensifs. « Nous vi-

vous dans la culture du faux. Je me fais à l'idée que si tu veux traverser une mare de serpents, il faut te transformer en serpent. Les

femmes, sachant être dans un environnement où prospère le faux, utilisent les artifices et ça marche», avance, Armand Mombo. Pourtant, les hommes ne sont pas contre une sublimation de la beauté de la femme (du rouge à lèvres, des fards à joues...), mais ce qu'ils n'apprécient pas, ce sont ces artifices qui dénaturent complètement sa beauté. Mais entre les aveux d'une discussion et ce que l'on accepte dans l'intimité des quatre murs, le fossé est parfois grand. Sinon, comment expliquer autrement le succès commercial de la petite culotte bourrée ?

Coin cuisine

## Salade d'avocat à la pastèque

Ingrédients :

- 1 pastèque
- 2 avocats
- 2 poivrons rouge ou jaune de préférence
- 500 g de crevettes fraîches
- 1 oignon rouge
- 10 cl de miel
- vinaigre balsamique
- huile d'olive
- poivre, coriandre

Préparation

Mélangez le vinaigre balsamique, le miel, le sel, le poivre et l'huile d'olive. Épluchez et émincez fine-

ment l'oignon rouge. Lavez les poivrons et coupez-les en lanières. Épluchez la pastèque et les avocats, puis coupez-les en cube. Nettoyez-les crevettes et faites-les sauter 5 à 10 minutes avec un peu d'huile d'olive, puis réservez. Dans un saladier, mélangez les crevettes, l'oignon, la pastèque, les poivrons et l'avocat. Versez la vinaigrette sur la salade et mélangez. Saupoudrez avec la coriandre préalablement ciselée et laissez au frais 10 minutes avant de servir.

Proposé par JMN

Trucs et astuces

*Pour chouchouter le contour de l'œil et mettre K-O vos cernes à moindres frais, voici les astuces de grand-mère. Souvent naturelles et parfois saugrenues, vos aînées les ont testées et approuvées.*

**DES CUILLÈRES AU CONGÉLATEUR**• Pour retrouver un regard frais en dix minutes chrono, placez deux petites cuillères pendant 15 minutes au réfrigérateur avant de les appliquer sur les yeux. Certes, ce n'est pas très agréable, mais le froid réveille le regard en activant la micro-circulation.

**LA PURÉE DE CAFÉ**• Cette astuce n'est pas très glamour, mais elle a le mérite d'être très efficace. En effet, la purée de café appliquée quelques minutes sur le contour de l'œil permet d'éliminer les cernes. Le regard est instantanément plus clair.

**LES RONDELLES DE CONCOMBRE**• Ce légume gorgé d'eau offre des vertus hydratantes bénéfiques pour l'éclat du regard. Appliquez une rondelle sur chaque œil le soir, avant le coucher, et laissez poser dix minutes. Les yeux sont reposés et vraiment délassés.

**BON A SAVOIR**• L'élimination des cernes commence par une routine beauté à adopter au quotidien : bien dormir, éviter de fumer et prendre le temps de se détendre.

Rassemblés par JMN